

agenda du mouvement

Mars

- 12 CSN instances des fédérations en vue des États généraux du lendemain
- 13 CSN États généraux de la CSN, à Québec
- 14 **le mouvement laïque québécois** débat public sur la professionnalité et la restructuration scolaire (dans le cadre de la réforme Laurin); à Montréal, pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, salle A M050, à 19h30
- 14 CSN comité confédéral sur l'énergie, à Montréal
- 16 **sommet populaire** assemblée du front logement, à 19h30, 2,000 rue Parthenais
- 19 CSN manifestations régionales contre la loi 111
- 21-24 FAS conseil fédéral, à Montréal
- 28 **Commerce** réunion des représentants régionaux du bureau fédéral, à Québec

Avril

- 6-9 CSN bureau confédéral
- 9-11 **Commerce** bureau fédéral, à Lanoraie
- 13-16 CSN conseil confédéral
- 18 **Commerce** réunion du secteur "bureau-finances", à Québec



rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Luc Latraverse, Gaston Pouliot

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, Marik Boudreau, Sandra Norhtcup

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



Château de l'aéroport

En grève pour des salaires équitables

"Il est inadmissible qu'une compagnie multinationale comme le Canadien Pacifique maintienne des salaires basés sur une politique de disparités régionales dans l'hôtel qu'elle opère sur le site de l'aéroport international de Montréal", a déclaré le président de la CSN, Donatien Corriveau, au cours d'une conférence de presse tenue la semaine dernière en compagnie des représentants du syndicat des travailleuses et travailleurs de l'hôtel Château de l'aéroport.

En effet, les 150 travailleuses et travailleurs de cet établissement hôtelier, en grève depuis deux mois, revendiquent la parité de salaires avec les autres établissements hôteliers syndiqués et comparables de la région montréalaise.

Les salaires sont nettement inférieurs aux établissements comparables, allant même jusqu'à des différences de \$2.00 l'heure dans certains cas.

D'ailleurs, il faut souligner que la moitié de ces travailleuses et travailleuses sont temporaires et à temps partiel.

Si une compagnie, en l'occurrence le Canadien Pacifique, a le moyen de payer à son président, M. Ian Sinclair, un salaire annuel de \$556,280 (en 1982), elle peut certainement donner des salaires décentes à ses employé-e-s, et cesser d'appliquer une politique salariale basée sur des disparités régionales.

Surtout, qu'il faut savoir qu'au Château de l'aéroport, la masse salariale payée par le Canadien Paci-



fique pour les 150 travailleuses et travailleurs est de moins de \$1,000,000 par année.

loi 111-A

- Toute personne doit obligatoirement contribuer à la campagne de financement du parti québécois.

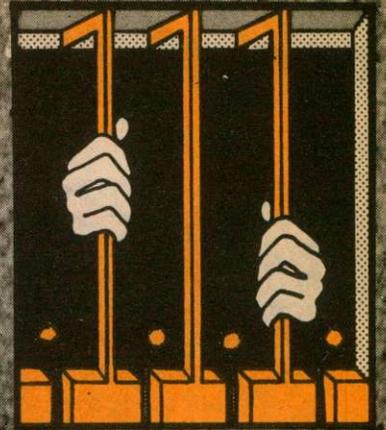
2- Quiconque contrevient à l'article 1 verra son espérance de vie réduite de trois (3) ans par dollar ou partie de dollar non versé.

3- Cette loi ne s'applique malheureusement pas aux personnes décédées mais s'applique aux ayants droit.

4- Cette loi entre en vigueur avant son adoption.

5- Cette loi a un effet rétroactif à la naissance du parti québécois ou à la naissance de la personne selon la plus proche des éventualités...

DES EMPLOIS! PAS DES LOIS!



Nous sommes en face d'une offensive patronale pour rabaisser les conditions de vie de l'ensemble de la population, à la faveur de la crise économique. Qu'on ait un emploi ou qu'on n'en ait pas, qu'on soit jeune ou qu'on soit vieux, on vit moins bien qu'avant. Les salaires et les prestations de chômage, d'aide sociale et de retraite perdent du pouvoir d'achat à vue d'oeil. On s'en aperçoit dans le coût du logement, de la nourriture, du transport, des loisirs.

C'est la crise, il faut se serrer la ceinture, dit le gouvernement. Si c'était vrai pour tout le monde, si personne ne profitait de la crise, sans doute pourrions-nous regarder comment on devrait, démocratiquement, partager le fardeau équitablement. Mais ce n'est pas vrai pour tout le monde. Il y a dans la société des privilégiés qui profitent de la crise. Ce sont ceux qui possèdent le capital, qui ont le pouvoir de mettre le monde en rang dans les lieux de travail et de les renvoyer chez eux quand ça leur plaît. Ce sont ceux qui ont le pouvoir d'accentuer la crise économique en créant plus de chômage, comme René Lévesque et Trudeau, de façon à maintenir sur l'ensemble des travailleurs et travailleuses une pression telle qu'ils acceptent de rabaisser leur salaire et leurs conditions de travail.

Ce sont ceux qui détiennent les pouvoirs de décision partout, dans les lieux de travail comme dans les parlements, et qui décident pour nous, à notre place, en notre nom, à l'encontre de nos besoins et dans leur intérêt. Avons-nous déjà vu un ancien ministre, un gestion-

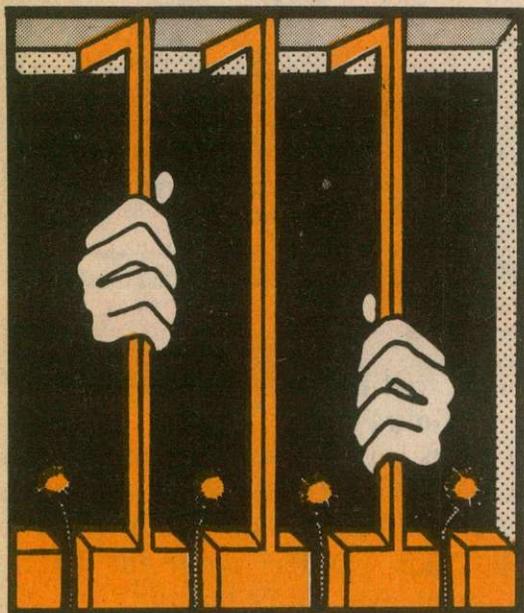
naire ou un chef d'entreprise, même en faillite, finir ses jours dans la misère?

Ces gens-là ont toujours les solutions à la crise quand ils baissent les salaires, mettent le monde à pied, gèlent le salaire minimum, harcèlent les sans-emploi, réduisent l'accès à l'éducation et aux soins hospitaliers, réduisent l'impôt des compagnies et les subventionnement en plus. Des solutions pour eux.

Mais comme c'est l'ensemble de la population qui subit les effets de leurs décisions, c'est tout le monde qui résiste à leur façon, à la mesure de leurs moyens, dans les syndicats, dans les multiples mouvements populaires qui prennent forme pour se défendre contre les discriminations et en particulier celle qui est faite aux femmes, pour se défendre contre les hausses de loyer, contre la pollution et la dégradation des quartiers, contre le harcèlement de l'assurance-chômage, de l'aide sociale, des prêts-bourses, de la CSST, contre la faim aussi, chez bon nombre de sans-emploi, contre la misère des personnes âgées.

Toutes ces résistances expriment le même refus de payer une crise économique dont nous ne sommes pas responsables. Elles indiquent la façon populaire de s'en sortir, c'est-à-dire en soutenant nos luttes respectives, en les amplifiant, en les connectant. C'est comme ça qu'on va les forcer, ceux qui décident, à faire d'autres choix, à prendre d'autres solutions, à faciliter la syndicalisation et les autres moyens de défense, à créer des emplois. Ensemble, donnons-nous des moyens pour mieux vivre.

LE QUEBEC du P.Q.



- Une personne sur quatre sans travail (chômage, aide sociale, sans-revenu)
- Perte de 320,000 emplois en 1982
- La misère et l'oubli pour les personnes âgées (\$494/mois)
- Pas d'avenir pour les jeunes (144\$/mois sur l'aide sociale)
- Accroissement des inégalités pour les femmes:
 - * Premières victimes du "virage technologique"
 - * La moitié moins payées que les hommes: \$8,242/\$16,747 par an.
- Salaire minimum: perte de 42% de pouvoir d'achat depuis 1976.
- Dégradation des services publics (éducation, garderies, hôpitaux, soins dentaires)
- Accentuation de la répression: 11 lois spéciales contre les travailleuses et travailleurs depuis 1976; aucune pour faciliter l'accès à la syndicalisation.

C'EST PAS LA CRISE POUR TOUT LE MONDE



\$88,221

\$74,182

\$74,182

\$74,182

\$74,182

- Augmentation du salaire des députés de 6% dès le premier avril 1983 et pleine indexation en 1984;
- Baisse des impôts des compagnies:
 - * 12% à 3% pour les PME
 - * 13% à 5.5% pour les grosses compagnies
 - * Au Québec, les profits sont les moins taxés au Canada!

RÉSULTAT ►

- Les inégalités sociales s'accroissent
- Les privilégiés s'enrichissent
- L'ensemble de la population s'appauvrit.

COMMENT LES PATRONS PROFITENT DE LA CRISE

Stimulé par l'exemple du gouvernement, le patronat a entrepris une véritable offensive contre les acquis durablement gagnés par nos luttes. C'est une stratégie planifiée, concertée, pour imposer des reculs sur les salaires et les conditions de travail de façon permanente.

La revue patronale "Les Affaires" du 23 octobre 1982 conseillait aux employeurs de "... saisir l'occasion unique que leur offre la situation économique, et revoir à fond toutes leurs politiques de rémunération globale." En clair, profiter de la crise, de la pression du chômage, pour baisser les salaires. Les moyens suggérés varient des mises-à-pied, à la hausse de la productivité en passant par des restrictions sur les avantages sociaux.

l'exemple de Reynolds

Les demandes de concessions de la compagnie Reynolds du Cap de la Madeleine en sont une illustration parfaite. En novembre, la compagnie demandait une réouverture de convention pour réduire les hausses de salaire prévues jusqu'à la fin de la convention, couper deux jours de congés fériés, modifier le régime d'assurance-santé pour imposer une

franchise sur les réclamations de médicaments, réduire les vacances annuelles. En plus de ces "sacrifices", Reynolds affirme qu'il faudra faire un effort sur le plan de la productivité "... réduire les temps morts, les temps d'ajustage des machines, etc." Pour justifier le tout, la compagnie invoque l'exemple des gouvernements québécois (avec les baisses de salaires) et fédéral (avec sa politique du 6 et 5%). La réponse des travailleurs: un rejet à l'unanimité, sauf une abstention. Le message est clair. Il n'est pas question de renoncer à ce qui a été gagné après un an de grève.

Les demandes de concessions, les réouvertures à la baisse s'attaquant tant aux salaires qu'aux avantages sociaux se sont multipliés depuis quelques mois. Multinationales, PME se mettent de la partie pour emboîter le pas aux gouvernements. Aucun secteur de l'activité économique n'est épargné.

la construction

Le 24 février 1983, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec demandaient aux travailleurs de cette industrie de renoncer à la hausse de 10% prévue au 1er mai. Sinon, l'AECQ menace d'imposer un recul salarial de 20% à la fin du décret en '84... le gouvernement a

ouvert la voie, on le constate une fois de plus.

Steinberg

Quelques jours plus tôt, les marchés d'alimentation Steinberg à travers la province demandaient une réouverture de la convention pour réduire les salaires des aide-caissiers de \$2.25 l'heure et permettre que ceux qui sont mis-à-pied temporairement soient rappelés au minimum de l'échelle. Steinberg avait déjà tenté en octobre '82 de réduire de moitié la hausse prévue à l'automne pour tous les employé(e)s. Le géant de l'alimentation a essuyé dans les deux cas un refus catégorique des syndiqué(e)s CSN.

le papier

Dans l'industrie du papier, les demandes de réouvertures commencent à se généraliser. Tout laisse prévoir que le cartel du papier cherchera, suivant un plan unifié, à restreindre les hausses de salaires prévues de 10 à 5%. Et pourtant, une analyse fouillée de la situation économique dans ce secteur démontre que les demandes de concessions ne sont aucunement justifiées. On doit se rappeler que les compagnies n'étaient pas si empressées de revendiquer des réouvertures de conventions pour augmenter les salaires au moment où elles

réalisaient des profits très appréciables de 1977 à 1981. Les travailleurs du papier subissaient pourtant au même moment des pertes dans leur pouvoir d'achat. La situation dans le secteur du papier et des produits connexes est un exemple révélateur de ce que les capitalistes entendent par "profiter du climat économique".

Firestone

La multinationale américaine du pneu, Firestone, a également tenté de tirer profit de la situation au dépens des travailleurs de Joliette. En jonglant malhonnêtement avec les chiffres, Firestone est allé jusqu'à tenir des assemblées par département pour berner les travailleurs sur sa situation financière. En rétablissant les faits, on s'aperçoit que la filiale canadienne de Firestone est en bonne santé, son usine de Joliette, très rentable. Là encore, les travailleurs ont rejeté unanimement des demandes injustifiées de compagnies qui, comme Firestone, ne cherchent qu'à reporter sur eux le poids d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Parmi les employé(e)s municipaux, on fait face au mot d'ordre des municipalités de s'aligner sur le 6 et 5% du gouvernement fédéral. Quand ce n'est pas tout

NON AUX CONCESSIONS

la crise frappe davantage les femmes, les jeunes et les personnes âgées

► simplement une proposition de gel des salaires comme c'est le cas à la ville de Gaspé, cette même ville qui a enregistré un surplus budgétaire de \$700,000.

une offensive concertée aux effets permanents

La revue "Les Affaires" rappelle aux patrons... "Il ne suffit pas de geler, ralentir et différer pour un temps seulement, mais de profiter de la crise pour adopter de nouvelles règles permanentes."

Les décrets du gouvernement, les contrats à rabais, ont en commun d'ouvrir la voie à une réorganisation du travail assez fondamentale. Si on en croit le patronat, les reculs qu'ils cherchent à nous imposer sont là pour durer.

Profiter de la crise et du chômage, c'est aussi multiplier les postes à temps partiel, hausser la productivité sans compensation salariale, et sans égard à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs. Pour les employé(e) des Affaires sociales, pour les enseignantes et enseignants, de telles mesures sont comprises dans les décrets. Quant aux changements technologiques, les effets sur l'emploi sont incalculables. Le travail déqualifié, le travail à domicile, le travail au noir sont déjà en voie de prolifération dans les services (bureau, finance, commerce...), dans l'industrie des textiles et du vêtement.

Ce qui est visé, c'est d'atténuer la résistance à cette réorganisation pour qu'elle se fasse qu'aux seules conditions des patrons.

— Les femmes sont 225,000 dans le secteur public au Québec, elles sont les premières visées par les reculs imposés dans les décrets. Des reculs tels la prolifération du temps partiel, les mises-à-pied, les coupures de salaires. Dans le réseau des affaires sociales, près d'un emploi sur deux est à temps partiel et est occupé par une femme. Pourtant un peu plus de 40% des femmes des affaires sociales sont chefs de famille monoparentale. Comment survivre avec un salaire moyen de \$9,000. par année avec une ou plusieurs personnes à charge? Dans l'éducation, la proportion d'enseignantes au niveau du cegep passera de 32 à 15 ou 16%, une baisse de moitié! Quant aux demandes spécifiques des femmes dans cette négociation du Front commun, à savoir la discrimination salariale, l'action positive, les changements technologiques et les garderies, le gouvernement du Parti québécois les a tout simplement ignorées.

Toutes les femmes sont touchées. Elles sont à la fois ménagères, travailleuses et utilisatrices de services sociaux. Les décrets vont signifier une surcharge des tâches familiales, une détérioration des conditions de vie des femmes. Qui devra soigner les malades qui ne seront pas hospitalisés assez longtemps? Consacrer plus de temps à aider les enfants qui ont des problèmes d'apprentissage? Faire des miracles pour joindre les deux bouts avec un salaire diminué?

Les travailleuses du secteur privé seront également touchées par les coupures de services, par les restrictions au pouvoir d'achat de milliers de travailleuses et travailleurs du secteur public qui ralentiront la consommation (restauration, ventes au détail...). Mais surtout, si le gouvernement employeur peut se permettre de violer des conventions collectives, de baisser des salaires, qu'est-ce qui empêcheraient les employeurs du privé de faire la même chose? En plus, la majorité des travailleuses ne sont pas syndiquées.

les jeunes

Alors que le taux de chômage dépasse les 25% dans les rangs des jeunes de 15

à 24 ans au pays, on leur propose des programmes-bidons de création d'emplois, on exige d'eux des années d'expérience alors qu'ils ne réussissent pas à décrocher un premier emploi, on tente de leur vanter les "mérites" de la vie militaire.. "si la vie t'intéresse"....



Pour les jeunes travailleuses et travailleurs, trop souvent ils se voient réduits à alterner des programmes de création d'emplois au salaire minimum, aux prestations d'assurance-chômage et à celles du bien-être social. Encore là les jeunes sont victimes d'une discrimination honteuse devant survivre avec \$144. par mois. Le Québec est d'ailleurs la seule province au Canada où une telle mesure discriminatoire est appliquée aux jeunes.

Les jeunes ne veulent pas de cet avenir...

les personnes âgées

Vieillir en étant femme, résidente du Québec, seule, c'est synonyme de pauvreté. Les chiffres du Conseil canadien de développement social sont là pour en témoigner. Les personnes âgées, trop souvent négligées, sans respect pour leur large expérience, n'ont le droit que d'exister avec des pensions de vieillesse dont les hausses ont été limitées à 6% en 1982 et 5% en 1983 par le gouvernement fédéral.

COALITION CONTRE LA LOI 111

Une coalition regroupant le mouvement syndical et plusieurs organisations populaires a été formée après l'adoption de la loi 111 pour en exiger le retrait et freiner l'érosion des droits démocratiques au Québec. Un millier de personnes ont participé à Montréal et à Québec au lancement de la coalition,

qui compte maintenant organiser diverses activités régionales pendant la semaine du 21 mars. La pétition ci-dessous demandant le retrait de la loi 111 a été mise en circulation, et à la CSN on s'est donné un objectif de 30,000 signatures. On peut se la procurer auprès des conseils centraux.

"... il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression".

(Extrait du préambule de la Déclaration Universelle des droits de l'homme)

"Le règlement des différends survenant à propos de la détermination des conditions d'emploi sera recherché, d'une manière appropriée aux conditions nationales, par voie de négociation entre les parties ou par une procédure donnant des garanties d'indépendance et d'impartialité, telle que la médiation, la conciliation ou l'arbitrage, instituée de telle sorte qu'elle inspire la confiance des parties intéressées".

(Article 8 de la convention sur les relations de travail dans la Fonction publique de l'organisation internationale du travail)



À l'assemblée de Montréal: André Leclerc, représentant de la FTQ; Gérald Larose, vice-président de la CSN; Paul Bélanger, directeur de l'Institut canadien d'éducation des adultes; Jocelyne Lamoureux, de la Ligue des droits et libertés; Marie Gagnon, vice-présidente de la CEQ.

DÉCLARATION DE LA COALITION POUR LA DÉFENSE DES DROITS DÉMOCRATIQUES ET LE RETRAIT DE LA LOI 111

la démocratie québécoise est ébranlée

Affirmant notre attachement au respect des droits et libertés démocratiques, nous voulons par notre action:

- Exiger le retrait intégral et inconditionnel de la Loi 111 parce qu'elle constitue une remise en cause des droits démocratiques fondamentaux:
 - suspension de la charte des droits et libertés du Québec et suspension de toutes les libertés fondamentales et de toutes les garanties judiciaires (Article 2 et Articles 7 à 15) contenues dans la Charte canadienne des droits et libertés;
 - non-respect des droits syndicaux;
 - diminution des pouvoirs des institutions démocratiques au profit du pouvoir exécutif;
 - mise en veilleuse des règles judiciaires normales et habituelles.
- Provoquer un débat public et contribuer à une mobilisation concertée de larges secteurs de la population pour lutter contre ces récentes atteintes au fonctionnement démocratique de la société québécoise.

Il faut agir avant que le Gouvernement du Québec ne s'enfonce davantage dans la voie de l'autoritarisme. Il est urgent d'appeler à la formation d'une coalition pour la défense des droits démocratiques et le retrait de la Loi III.

- Une contribution volontaire de 2,00\$ est demandée à chaque signataire de la déclaration.
- Retournez les adhésions au soin de la Coalition pour la défense des droits démocratiques et le retrait de la Loi 111, Ligue des droits et libertés, 1825 Champlain, Montréal, H2L 2S9.

LA FNEEQ RETOURNE À LA TABLE DE NÉGOCIATION

Des représentants du comité de négociation de la FNEEQ rencontrent depuis lundi dernier leurs vis-à-vis patronaux, suite à un mandat confié par les "41" en fin de semaine dernière.

L'exploration n'a donné aucun résultat, la partie patronale demeurant ferme sur les principaux dossiers soit la tâche, la sécurité d'emploi, l'éducation des adultes et le département.

Rappelons que, jeudi dernier, en commission parlementaire la FNEEQ avait dénoncé le cadre financier trop rigide aux chapitres de la tâche et de la sécurité d'emploi. Ce cadre financier établi à \$123 millions constitue l'obstacle majeur à un règlement.

Enfin, au moment d'aller sous presse nous apprenons que la FNEEQ se retrouve en conciliation.

**LA FNEEQ
À LA
COMMISSION
PARLEMENTAIRE**

"Les collègues se sont construits à partir des départements grâce à un travail d'équipe. Ces collègues que tout le monde cite en exemple, nous avons participé à leur construction et la meilleure preuve de la valeur de ces collègues c'est les étudiants que nous produisons. Et voilà que tout d'un coup, on se sert de nous, simples exécutants des décisions prises par un "contremaître" de département qui répondra directement de l'administration. C'est inacceptable".

C'est ce qu'a déclaré Madame Flavie Achard, vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, dans le cadre de la deuxième journée de la commission parlementaire sur l'éducation qui se tenait à Québec hier (jeudi).

Les porte-parole de la Fédération qui regroupe la majorité des enseignantes et des enseignants de cégep, soit quelque 9,000 d'entre eux, avaient présenté en avant-midi un important mémoire dans lequel ils

LE DROIT D'ASSOCIATION BAFOUÉ

Le Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal (SCCUM-CSN) a annoncé qu'il ira en appel de la récente décision du juge Jacques Dugas de la Cour supérieure du Québec invalidant l'accréditation du syndicat émise par le Tribunal du travail en juillet dernier.

"Cette décision de la Cour supérieure, a déclaré le président du syndicat Guy Lachaine, est inacceptable parce qu'elle présume de la culpabilité du syndicat du seul fait qu'il avait les moyens de communiquer avec ses membres pendant la période de votation, sans qu'aucune preuve n'ait été faite qu'il a effectivement posé ce geste. C'est comme accuser quelqu'un de meurtre parce qu'on a trouvé un fusil dans son sous-sol".

"De plus, a poursuivi M. Lachaine, cette décision crée un précédent inacceptable parce qu'elle reconnaît à l'employeur un statut de personne intéressée dans le processus de vérification de la représentativité du syndicat. Cette représentativité, nous en avons fait la preuve incontes-



faisaient état principalement de la valeur du réseau d'enseignement collégial ainsi que des concessions faites jusqu'à maintenant au niveau des revendications tant sur le plan normatif que salarial. Le mémoire brosse également un tableau de l'avenir des cégep à l'ombre de la Loi 105. Selon eux, la détérioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants entraînera nécessairement une détérioration de la qualité des enseignements dispensés dans les cégep.

La FNEEQ va plus loin, les modifications apportées aux conventions collectives confirment, en les facilitant, les intentions du MEQ en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement collégial, intentions qui remettent en cause les principes mêmes de la création des cégep.

L'objectif du gouvernement est clair: récupérer \$100,000,000 pour les trois prochaines années

Pour satisfaire cet objectif, le gouvernement n'a pas hésité à charcuter la sécurité d'emploi et la tâche des enseignantes et enseignants sans égard aux conséquences.

Ainsi, il y aura 1500 enseignantes et enseignants de moins pour dispenser l'enseignement collégial et ceux et celles qui resteront verront leur tâche augmentée de l'ordre de 15

pourcent. Quand on sait le rôle déterminant que joue le professeur dans la construction de son cours, tant du point de vue pédagogique que sur celui du contenu et quand on pense également au temps de préparation et d'encadrement en dehors des seules heures de cours, toutes ces activités risquent d'être gravement compromises et les répercussions désastreuses pour les étudiantes et étudiants si leur nombre dans chacun des cours est trop élevé.

les femmes particulièrement touchées par les décrets

Le mémoire de la FNEEQ fait également état des effets néfastes qu'auront les décrets sur les femmes qui, quoique majoritaires dans l'ensemble du réseau de l'éducation, ne représentent que 32 pourcent du personnel enseignant des cégeps.

À ce chapitre, on rappelle entre autre que 40 pourcent des femmes sont confinées dans des ghettos de formation et d'emploi traditionnellement réservés à celles-ci, alors qu'elles sont sous-représentées en sciences pures, philosophie, sciences sociales et même en français. De plus, elles sont carrément absentes dans les secteurs traditionnellement réservés aux hommes tels génie civil, électronique, architecture et bâtiments.

Par ailleurs, le mémoire en plus de

rappeler les effets des décrets pour les femmes rappelle comment les revendications de tables centrales au chapitre des garderies, des congés de maternité, des changements technologiques et du harcèlement sexuel ont été balayées du revers de la main par le gouvernement au cours des négociations.

un cadre financier trop rigide

Enfin, selon la FNEEQ, c'est le cadre financier trop rigide, établi à \$123,000,000 au chapitre de la tâche et de la sécurité d'emploi qui constitue l'obstacle majeur à un règlement.

Ainsi, la FNEEQ a estimé que le gouvernement cherche à prendre une récupération équivalente à \$20,000 dans la poche de chaque enseignante et enseignant pour les trois années à venir.

La FNEEQ rappelle enfin que la reprise de la négociation doit se faire autour des objectifs qu'on doit poursuivre en matière d'éducation et les enseignantes et enseignants de cégep considèrent qu'elles (ils) ont un rôle important à jouer tant à l'éducation des adultes qu'au niveau du département. Ils et elles veulent également participer à l'équité dans la répartition des enseignantes et des enseignants entre les collèges de toutes les régions de façon à garantir une même qualité d'enseignement partout au Québec.

table à trois reprises depuis quatre ans et demi".

le PQ n'a rien fait

Pour sa part, le président de la CSN Donatien Corribeau a déclaré que le cas des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal illustre bien les embûches à la syndicalisation que doivent surmonter les travailleurs et travailleuses qui désirent se prévaloir du droit d'association que leur reconnaît, en théorie, le Code du travail.

"Depuis six ans qu'il est au pouvoir, a déclaré M. Corribeau, le gouvernement du PQ a pris le temps de passer onze lois spéciales pour réprimer les luttes des travailleurs et travailleuses syndiqués. Par contre, il a volontairement ignoré des pans de chapitre entiers de son programme électoral qui leur permettraient d'accéder davantage à la syndicalisation, telle la déjudiciarisation du processus d'accréditation promise depuis longtemps.

"De plus, a poursuivi le président de la CSN, il faut souligner le caractère anti-social et immoral de cette utilisation abusive des tribunaux dont se rend coupable la direction de l'Université de Montréal avec l'argent des contribuables. Est-ce que ce gouvernement aura le courage

d'imposer à ses mandataires à la tête de l'Université des amendes, des congédiements, des suspensions de salaires et des retraits de subventions? Le respect d'une loi aussi fondamentale que le Code du travail est-il à ses yeux aussi important que celui d'une loi spéciale pour écraser les travailleurs et travailleuses du secteur public?"

légalité vs illégalité

Pour le président de la Fédération des enseignantes et enseignants du Québec, M. Claude Gauthier, le cas des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal démontre que quelle que soit la voie empruntée par les travailleurs et travailleuses, que celle-ci soit tout à fait légale ou illégale, le résultat est le même au bout de la ligne: leur droit à la négociation collective est nié.

"Si ce gouvernement était aussi diligent à concrétiser le droit d'association qu'il l'est à passer des lois spéciales, a-t-il dit, nous n'aurions pas aujourd'hui à dénoncer la situation dont sont victimes les chargé-e-s de cours de l'U de M. car cela fait deux ans déjà que le ministre Camille Laurin est au fait de cette situation, et il n'a rien fait pour y mettre fin".

La résistance des femmes s'amplifie

C'est sous un soleil radieux et un vent frais de printemps que plus de huit mille femmes, hommes et enfants se sont joints à la manifestation, le 5 mars, dans les rues de Montréal. Une manifestation colorée, inondée de ballons, où se succédaient des bannières rappelant les différentes luttes des femmes.

En soirée, plus d'un millier de personnes ont assisté à la grande fête, intitulée pour la circonstance "Audacieuses". Une trentaine de femmes-artistes ont exprimé par la danse, la musique, la poésie, l'improvisation toute la vitalité de la culture féministe.

Le dimanche 6 mars, des films, des vidéos, des pièces de théâtre ont soulevé des aspects particuliers des quotidiens des femmes. Les échanges sont allés bon train dans les ateliers et autour d'une cinquantaine de kiosques d'information.

En bref, deux journées bien remplies qui ont reflété non seulement le vécu des femmes, mais la multiplicité de leurs fronts de lutte, cette multiplicité qui en fait leur force.

L'atmosphère était à la fête et partout, la participation a été importante et les activités nombreuses. Nouvelles-CSN fait un survol de ce qui s'est passé.

À St-Jean, du jamais vu, elles étaient plus de 500 femmes à participer, toute la journée durant, aux ateliers et aux kiosques préparés à leur intention. En soirée, souper communautaire, danse, monologues sont venus couronner une journée mémorable dans la région.

À Drummondville, elles étaient une centaine à participer aux activités de la journée: ateliers, kiosques, film sur les familles monoparentales, souper communautaire.

À Trois-Rivières, une bonne centaine de femmes ont participé à un café-rencontre sur le thème de





la journée. L'après-midi s'est poursuivi par des échanges et réflexion dans divers ateliers. Une manifestation d'appui au mouvement des femmes est venu clôturer la journée. Les manifestantes se sont rendues devant un cinéma pornographique en scandant des slogans antiporno et elles se sont allées manifester leur appui aux travailleuses de Direct Film.

À **Hauterive**, dans un climat de solidarité jamais égalé, les regroupements de femmes de la région se sont concertés et se sont rendus visite dans leurs locaux respectifs. En soirée, une pièce de théâtre sur les stéréotypes féminins a été présen-

tée. Plus de 200 personnes de la région ont participé aux activités de la journée.

À **Rouyn**, "malgré" la température de printemps, 225 femmes et hommes ont participé aux activités. Une pièce de théâtre a soulevé l'enthousiasme. En matinée, un défilé en costumes d'époque est venu rappeler les dates marquantes de l'histoire des femmes et de leurs luttes d'hier et d'aujourd'hui. Aussi, visionnement du film "Elles soulèvent des montagnes".

Par ailleurs, la manifestation du 8 mars à **Québec** fut un franc succès.

Quelque 500 personnes ont par-

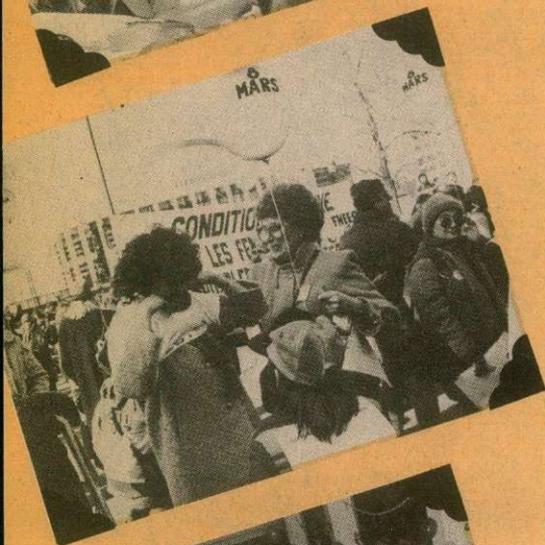
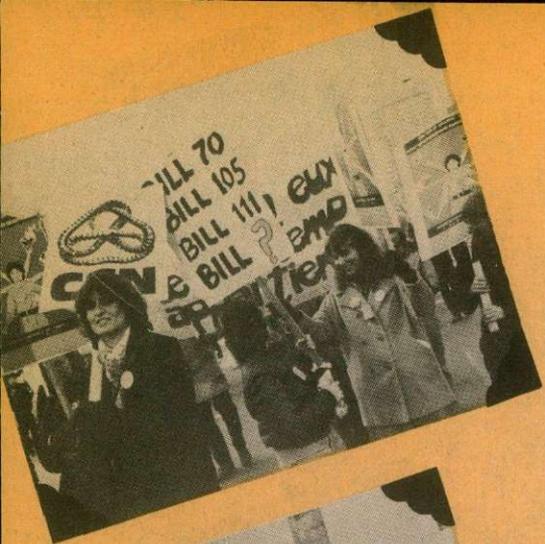
ticipé à la manifestation organisée conjointement par l'intersyndicale les groupes de femmes, et les groupes populaires de la région de Québec.

Par la suite un grand souper a réuni quelque 500 femmes.

En soirée, 600 personnes ont assisté à la pièce de théâtre intitulée, "Pour la meilleure ou pour la Pire".

Les organisatrices du 8 mars à Québec, sont très satisfaites de la participation aux diverses activités.

À **St-Hyacinthe**, une soirée organisée par la coalition pour la Journée internationale des Femmes, le 4 mars, a permis aux partici-



pant(e)s d'échanger à partir des témoignages d'une femme du Salvador, d'une non-syndiquée, d'une travailleuse du secteur public et d'une étudiante. Une résolution dénonçant la Loi 111 a été unanimement adoptée. Le 8 mars, toute la journée, des militantes de la CSN ont débattu des conditions de militantisme pour les femmes à la lumière du rapport du comité de condition féminine au XXI^e congrès de la CSN. La projection du film "Union Maids" a rappelé les conditions des femmes militantes dans les années '30. Le harcèlement sexuel, les ghettos d'emplois, le militantisme et la vie familiale ont fait l'objet de suggestions qui seront ramenées dans les syndicats.

À sept-Îles, une cinquantaine de personnes ont marché le samedi 5 mars dans les rues de la ville. La pornographie et la violence faite aux femmes ont été particulièrement soulignée à l'heure où il y a une recrudescence des bars "topless" dans cette région ravagée par la crise. Le 8 mars, un souper entre femmes a été organisé, suivie d'une fête.

PAULINE MAROIS DOIT DÉMISSIONNER

Par ailleurs, plus d'une centaine de personnes présentes à la plénière clôturant l'ensemble des deux journées d'activité du 8 mars à Montréal ont adopté à l'unanimité une proposition exigeant la démission de Mme Pauline Marois.

Cette proposition vient appuyer la lutte des travailleuses du secteur public et veut dénoncer l'attitude de Pauline Marois qui, "après avoir voté inconditionnellement les trois lois les plus répressives qui soient contre les travailleuses du secteur public," se réclame encore **publiquement et faussement de la solidarité de femmes.**

Il semble que Pauline Marois ne tienne pas compte du fait que les décrets pénalisent 225,000 femmes dans le secteur public et que ce sont toutes les femmes du Québec qui sont, en bout de ligne, pénalisées par la détérioration des services de santé et de l'éducation.

Par ailleurs, une autre proposition concernant la dépénalisation et la décriminalisation de certains

délis mineurs commis par des femmes a aussi été adoptée à l'unanimité. Il faut savoir que "80% des femmes incarcérées le sont pour non-paiement d'amendes ou pour vols commis sans violence et pour des vols de moins de \$200.00."

"D'aucun parle de stagnation du mouvement des femmes au Québec, nous pensons, au contraire qu'il est plus actif que jamais, "ont affirmé plusieurs intervenantes à la plénière.

En effet la multiplicité des fronts de lutte marquent un mouvement important de solidarité des femmes.

"En 1974, nous étions 40 femmes à participer à la première manifestation de la Journée Internationale des Femmes au Québec. Aujourd'hui nous sommes entre 20 et 30,000 à participer aux activités du 8 mars".

"IL NOUS FAUT PASSER À L'ACTION POUR CHANGER LES STRUCTURES"

Rosette Côté de la CEQ, Lesley Lee de la CSN, Léa Roback militante féministe, Véronique O'Leary auteure de l'anthologie "Québécoises Deboutes", Monique Simard de la CSN animaient le panel lors de la plénière à qui l'on avait demandé de répondre à la question: À partir de mars 1983, quelles sont les perspectives d'avenir pour les femmes?

Nous vous présentons ici quelques extraits de leurs interventions.

Véronique O'Leary: "Il nous faut maintenant attaquer de façon féministe. C'est l'unique discours qui n'a pas changé depuis 10 ans parce que nous nous buttons toujours au même obstacle, le pouvoir.

Il y a 10 ans on demandait des garderies et pour nous c'était tellement simple que l'on pensait que ça irait très vite. **On allait sur la lune alors que les femmes ne pouvaient pas avoir de garderies.**

Le slogan du premier 8 mars au Québec, **Ménagères, Travailleuses: Même Combat**, trouve tout son sens aujourd'hui.

La lutte des femmes au Québec a fait beaucoup de progrès, **il nous faut continuer et multiplier tous les fronts de lutte."**

Rosette Coté: "Nous ne pouvons que constater que les structures sociales ne peuvent s'adapter au nouveau rôle social des femmes. **Nous devons changer les structures de la société** parce que l'histoire continue de s'écrire sans le quotidien des femmes.

Les décrets ont pour effet d'augmenter la double tâche des femmes et faire en sorte de les empêcher de militer, de participer à autre chose..."

Léa Roback: "Il n'y a que nous pour s'occuper de nous, il ne faut pas compter sur les autres pour prendre soin de soi. **La lutte des femmes est une lutte constante et quotidienne, il faut entrer dedans et se tenir debout!**"

Lesley Lee: À partir de maintenant les enjeux sont clairs. Tout le monde sait que la crise économique est réelle. C'est aussi très clair que ce sont les femmes qui subissent et subiront encore la crise.

Le désespoir dans lequel les enseignantes ont été plongées au moment de l'adoption de la loi 111 nous a permis de trouver **la force et la détermination de changer le cours des choses**, une détermination à vouloir changer nos structures, une détermination à combattre ce gouvernement."

UNE SOLIDARITÉ RENOUVELLÉE

Au lendemain de ces nombreuses activités du 8 mars qui soulèvent encore, même après neuf ans, l'ironie mysogine de Joel LeBigot et de plusieurs autres dans nos sphères dites évoluées, il y a dans l'air un courant perceptible de radicalisation du mouvement féministe au Québec.

L'effet combiné de la crise économique et de l'absence des femmes dans les structures décisionnelles a forcé les femmes à se regrouper sur divers fronts de lutte.

Les nombreux groupes de femmes, la prolifération de nouveaux lieux culturels exclusifs aux femmes, la prolifération de comités de condition féminine à l'intérieur des syndicats locaux, d'organismes divers, etc... font en sorte que toutes les luttes individuelles et collectives des femmes convergent vers un objectif commun soit, une reconnais-

sance et un pouvoir accru des femmes dans tous les champs d'activités de la société.

Tous les fronts de lutte des femmes sont devenus importants et correspondent à tous les aspects de la vie des femmes.

Les femmes ne s'identifient pas qu'à leur seule lutte mais se solidarisent des combats menés ailleurs par d'autres femmes. Aucune femme n'est mise de côté.

PLAINTES DÉPOSÉES PAR LA CSN DISCRIMINATION SALARIALE FAITE AUX FEMMES

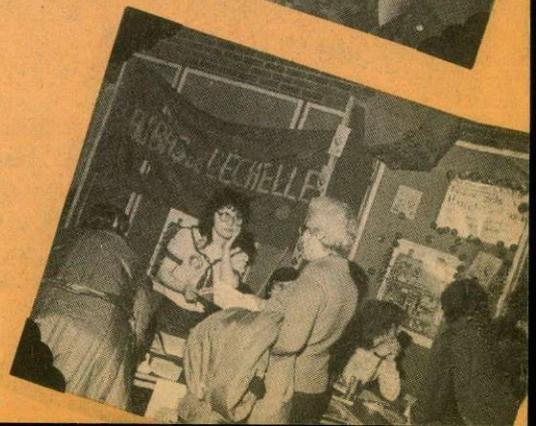
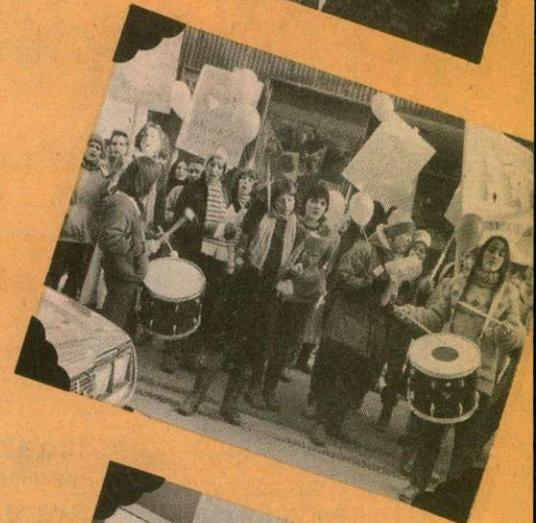
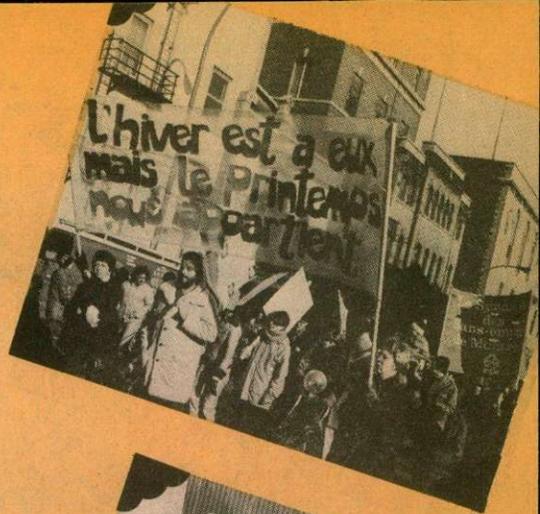
À l'occasion du 8 mars, le comité de la condition féminine de la CSN déposait des plaintes à la commission des droits de la personne du Québec concernant la discrimination salariale dont sont victimes 23 groupes de travailleuses dans les secteurs de l'éducation et des Affaires sociales.

Les plaintes ont été déposées en vertu des articles 10, 13 et 19 de la charte des droits et libertés de la personne, articles qui stipulent qu'il est interdit de faire de la discrimination basée sur le sexe, qu'aucun acte juridique ne peut contenir des dispositions discriminatoires et enfin que pour un travail équivalent, il doit y avoir versement d'un salaire égal.

À titre d'exemple, quand on compare, dans le secteur public, le salaire d'une bibliothécaire à celui d'un éducateur physique, on s'aperçoit que, pour une formation identique, la bibliothécaire gagne 1000 \$ de moins par année. Précisons que 78% des bibliothécaires sont des femmes.

Il en est de même en physiothérapie, secteur occupé à 98% par des femmes, où la différence de salaire entre elles et les éducateurs spécialisés varie entre 700\$ et 3000\$ par année.

De façon générale, dans des emplois occupés presque à 100% par des femmes tels: aide en alimentation, préposée à la lingerie, caissière à la cafétéria; l'écart de salaire, comparé avec des emplois comme préposé à l'entretien, travaux lourds, est de 98.40\$ par semaine.



...petites nouvelles...



CSN: 66 teamsters: 24

Suite à une ordonnance de vote du Commissaire du travail Adrien Plourde, entre le local 1999 des Teamsters et le Syndicat des Employés de Liqueurs Saguenay (CSN), les travailleurs de Liqueurs Saguenay ont, le 3 mars dernier, eu l'occasion de se prononcer sur leur adhésion syndicale.

Dans une proportion de 75 pourcent, ils ont choisi de demeurer affiliés à la CSN. Des 90 membres inscrits sur la liste des votants, 66 se sont prononcés pour la CSN et 24 pour les Teamsters. On se souviendra que c'est en novembre 1982 que la campagne de maraudage des Teamsters avait débutée.



fer et titane appuie la FATA

À leur dernière assemblée générale, les travailleurs de Fer et Titane ont voté l'octroi de 1/2 cent de l'heure travaillée à la Fondation pour l'aide aux travailleurs accidentés (FATA), créée en décembre dernier. Un appui aussi

clair souligne la justesse de la création d'un tel organisme qui s'intéresse notamment aux accidenté-e-s du travail qui vont en revision devant la CSST ou en appel devant la CAS.



bientôt la fête des groupes populaires du logement

La grande fête annuelle du Regroupement des comités de logement et associations de locataires (RCLAL) et du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) s'en vient et promet d'être plus captivante que jamais. En effet, on y présentera le cabaret "Les Folies sont chères" qui entremêlera théâtre, chanteurs et chanteuses salvadoriens et québécois, et jongleurs. CIBLMF et le groupe Krash prendront la relève en animant une danse échevelée. Pour un petit \$4.00, on s'amusera le samedi 16 avril prochain, à 19:30 hres, au sous-sol de l'Église St-Édouard, 425 est, rue Beaubien à Montréal.

• • •

vers Cuba pour le soleil et plus que le soleil

On vous donnera du soleil bien sûr. On vous donnera aussi des rencontres avec des garderies, des or-

ganisations de masse et de jeunesse avec la Fédération des femmes cubaines, des visites de chantiers de construction. La possibilité de scruter la société cubaine d'un point d'observation plus perspicace. Les deux voyages — un premier du 8 au 15 avril (\$699) et un deuxième du 8 au 22 avril (\$899) — sont organisés par le Carrefour culturel de l'Amitié Québec-Cuba. On peut obtenir plus d'informations auprès de Micheline Martin au (514) 845-5778.



la politique de déclubage mise en danger

Les 5 et 6 mars dernier avait lieu à Montréal le colloque annuel des zones d'exploitation contrôlées. À cette occasion, le ministre Guy Chevrette des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche dut répondre aux requêtes pressantes des ZEC de l'Outaouais en vue de permettre aux associations gestionnaires d'offrir des possibilités d'hébergement pour leurs usagers. En refusant de permettre aux associations (ZEC) de s'engager dans la construction et la location d'abris, le ministre indiquait toutefois la tolérance qu'il manifesterait vis-à-vis des équipements de villégiature déjà utilisés par les ZEC. De plus, aucun

permis de pourvoyeur n'aurait été consenti sur les territoires des ZEC.

Cette déclaration avait de quoi étonner en cette époque où une foule d'infrastructures ou de services sont remis à l'entreprise privée par l'État. Pour les ZEC composées de salariés, le développement de l'hébergement au profit de l'association et des usagers est absolument vital. On voit en effet celles-ci manquer de revenus pour s'occuper de leur territoire, alors que leurs usagers doivent souvent s'en remettre à des pourvoyeurs sans droit exclusif afin de passer la nuit à proximité des lieux où ils exercent leurs activités. Ceci au moment où les anciens membres des clubs privés ont toujours la jouissance des propriétés qu'ils avaient érigées à l'époque où ils détenaient des droits privés de chasse et de pêche sur les terres publiques.

Les militants des années 70 se rappelleront avec quelle énergie la CSN s'était lancée dans la bataille qui a mené à l'extinction de ces droits archaïques. Le Conseil confédéral d'avril 1982 a remis à l'ordre du jour cette préoccupation en demandant que le comité Loisirs-Vacances de la centrale examine particulièrement les développements intervenus dans la question des ZEC. En effet, le contrôle populaire délégué du territoire via les ZEC ainsi que l'accessibilité aux familles des salarié-e-s est aujourd'hui menacée.

La hausse des tarifs d'entrée ainsi que du prix des cartes de membres ne risque-t-elle pas d'écrêter plusieurs ZEC à la satis-

...petites nouvelles...

faction des bons monsieurs qui bénéficiaient du système antérieur? Autrement on voit mal comment les ZEC les plus démocratiques pourraient assurer leurs mandats de conservation et d'accès si elle ne peuvent dispenser elles-mêmes à leurs membres les services minimaux en forêt. C'est à suivre pour ceux qui s'intéressent à l'usage populaire des territoires publics.

Jacques Desjardins pour le comité Loisirs-Vacances de la CSN

conclusion de l'enquête publique commandée par le ministre Fréchette.



instances

Jean Vandal se retire...

Une figure bien connue à la Fédération de la Métallurgie ainsi qu'à travers le mouvement a décidé de s'accorder un repos après vingt trois ans de vie syndicale.

En effet, Jean "Jeannot" Vandal n'a pas demandé de renouvellement de mandat lors de l'élection de l'exécutif du Syndicat National de l'Industrie métallurgique de Sorel.

Jean travaillait dans l'exécutif de son syndicat depuis vingt-trois ans dont 15 ans à titre de président. C'est avec surprise et regret que les travailleurs du Syndicat National de l'Industrie métallurgique de Sorel Inc. ont accueilli la décision de leur président.



nouvelles conventions

le travail reprend chez Expro

Les travailleurs de l'usine d'explosifs militaires ont accepté cette semaine, dans une proportion de 55%, les dernières offres patronales qui leur donnent six et cinq p. cent, sans indexation la première année, mais avec indexation à partir de 5% la deuxième année.

Fermée depuis le 27 février, d'abord à la suite d'une série d'intoxications à l'éther, puis à cause d'un lock-out, la compagnie n'a pas voulu améliorer la clause de sécurité-santé alors qu'elle est déjà responsable de nombreux accidents du travail. Sans doute Expro préfère-t-elle attendre la



international

drôle de temps pour se promener

Par les temps qui courent, l'Amérique centrale est bouillante. Qu'est-ce donc qui poussait le grand chef de l'Église catholique à venir se promener par là? On peut mettre facilement le doigt sur les buts politiques de cette visite, même si jamais entendus d'une bouche de l'entourage papal.

Cependant, le peuple nicaraguayen, lui, savait ce qu'il attendait de cette visite: une solidarité chrétienne devant les menaces internes et externes contre les acquis de la révolution. Plutôt, le pape les a sermonnés sur la non-viabilité d'une église populaire à côté de l'église traditionnelle. Ce à quoi les 700 000 fidèles n'ont pu que répondre en scandant: "Entre christianismo y revolucion, no hay contradiccion" (il n'y a pas de contradiction entre christianisme et révolution).



économie

Donatien Corriveau ne tarde pas à répliquer

Suite à l'attaque vicieuse contre les syndicats commises par Charles Langlois de la Chambre de Commerce du Québec — par laquelle il demandait au gouvernement de réduire encore davantage les quelques droits dont bénéficient les travailleurs et travailleuses dans le Code du travail actuel — le président Donatien Corriveau a répliqué vertement en accusant Langlois de faire preuve d'un "cynisme sans pareil" et de "vouloir retourner au dix-neuvième siècle".

"Quand on sait, a déclaré le président de la CSN, que ce gouvernement n'a rempli aucune des promesses de son programme électoral pour permettre aux milliers de travailleurs et travailleuses qui le désirent de se donner un syndicat, et quand on sait aussi qu'au contraire ce gouvernement a tout fait, même passer une loi aussi odieuse et anti-sociale que la Loi 111, pour écraser les syndicats, on se demande ce que la Chambre de commerce peut bien vouloir de plus, sauf retourner à l'époque où les employeurs pouvaient faire ce qu'ils voulaient de leurs employés parce que le syndicalisme n'existait pas".



LA GRANDE MARCHÉ

Il faut gagner la bataille de l'emploi

Aujourd'hui, au Québec, une personne sur quatre apte à travailler est laissée sans travail. Si les taux de profits des compagnies grimpent depuis la fin de '82, le chômage, lui, demeure toujours à des niveaux inacceptables. Le Conference Board du Canada prévoit que le taux de chômage restera au-dessus de 10% au moins jusqu'en 1987. Les employeurs (gouvernements y compris) profitent de la menace du chômage pour imposer à ceux et celles qui ont un emploi des conditions de travail à rabais: demandes de concessions, gel de salaires, programme de travail partagé, travail à temps partiel, à domicile.

Les gouvernements, tant fédéral que provincial, créent encore plus de chômage en réduisant le pouvoir d'achat des employé(e)s du secteur public... et cela, au nom des plus démunis de la société. Mais les sans-travail refusent d'être utilisés comme une pression à la baisse sur celles et ceux qui travaillent.

une bataille unitaire

L'unité des forces de changement autour du projet de la Grande Marche vient démentir cette stratégie de division des politiciens et du patronat. Au contraire, cette Grande Marche sera le témoignage de la solidarité des travailleuses et des travailleurs,

Cette bataille de l'emploi, qui nous concerne toutes et tous, c'est autour de la Grande Marche pour l'emploi qu'elle est en train de se concrétiser, de prendre toute l'ampleur que l'urgence de la situation impose. La Grande Marche, c'est le point de ralliement, la principale manifestation de la lutte unifiée des forces populaires et syndicales pour la création d'emploi et le maintien des emplois existants. Cette riposte doit être à la mesure de l'attaque des gouvernements et du patronat à notre droit fondamental de travailler.

avec ou sans emploi, du Québec. Cet événement national sera l'occasion collective d'élaborer des revendications régionales, sectorielles, puis d'échanger sur une base nationale ces revendications pour contrer le chômage, créer de nouveaux emplois et susciter ultérieurement des pressions syndicales et populaires de plus grande portée.

Déjà, des sans-emploi, des assisté(e)s sociaux, des travailleurs forestiers, des mineurs, des syndiqué(e)s de la santé, de l'éducation, des ménagères, des jeunes, se rassemblent pour mettre sur pied des regroupements régionaux pour l'emploi à Québec, à Thetford, au Saguenay-Lac St-Jean... Des stratégies d'action, des revendications communes répondant aux besoins de la région sont élaborées.

La Grande Marche est bel et bien démarrée. Car ce projet unificateur et enthousiasmant, c'est beaucoup plus qu'une manifes-

tation le 28 mai à Montréal. La Grande Marche, c'est un processus de prise de conscience, d'organisation et de mobilisation qui s'inscrit dans la bataille globale pour l'emploi. C'est un ralliement à la fois décentralisé et unitaire, qui se construit progressivement et avance des solutions concrètes au chômage et à la crise. La Grande Marche, c'est surtout "... un moyen de porter notre espoir collectif à grands pas vers ceux qui ont pris la fâcheuse habitude de décider sans nous de notre avenir."

de vraies solutions au chômage, c'est possible

Les gouvernements parlent abondamment de création d'emplois. Tout ce qu'ils offrent, ce sont des projets-bidons pour faire alterner les sans-emploi des prestations d'aide sociale à celles de l'assurance-chômage, des programmes de service civil "si la

vie t'intéresse", des programmes de subventions déguisées aux entreprises pour embaucher temporairement des jeunes au salaire minimum.

Ce ne sont pourtant pas les projets d'emplois qui manquent. Dans chaque région, les travailleuses et les travailleurs du Québec ont des solutions; ils connaissent leurs ressources, ils ont une formation, de l'expérience, des aptitudes et tous aspirent à changer cet état de choses.

Les revendications des comités de la Grande Marche, c'est plus que des cataplasmes au chômage. Ce sont des moyens de redonner des emplois stables, décents et utiles, en revendiquant par exemple la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire; la transformation, ici, de nos ressources; le contrôle démocratique sur les nouvelles technologies, sur les choix d'investissements privés et public...

Ces solutions, il va falloir forcer les gouvernements à les entendre, à en tenir compte. Le mois de mai sera un moment de mobilisation intense pour l'emploi. Un moment où toutes et tous, avec ou sans travail, syndiqué(e)s ou non, sont convié(e)s à se joindre aux diverses actions et aux marches pour l'emploi qui défilent dans toutes les régions. Notre force multipliée se fera sentir dans toute son envergure lorsque des groupes venus de partout convergeront vers Montréal, le 28. De là, une délégation sera chargée de porter nos revendications à Ottawa. "S'ils nous reconnaissent encore un avenir, les politiciens devront nous en donner une réponse claire le 28 mai prochain."